



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

[CONTRAT CADRE POUR LES SERVICES DE
FOURNITURE EN HYDROCARBURE]

Republication

Référence de publication :
TD-25/002/BKO-ML (BIS)

Délivré par : Oxfam GB
Auteur : [Oxfam]
Date de publication : [10/10/2025]

SOMMAIRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER	3
3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
3.1 Candidature du fournisseur	4
3.2 Proposition d'appel d'offres	4
3.2.1 Devise	5
3.2.2 Validité des soumissions	5
3.2.3 Présentation de la soumission	5
3.2.4 Conformité	5
3.2.5 Offre technique	5
3.2.6 Proposition de prix	6
4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	6
4.1 Questions / Demande de clarifications	6
4.2 Réunion de clarification/vsîte du site	6
4.3 Modification ou retrait des soumissions	6
4.4 Coûts de préparation des soumissions	6
4.5 Retard de proposition	6
4.6 Conditions d'admission	6
4.7 Conformité	6
4.8 Droit de refuser toutes les soumissions	6
4.9 Possibilité d'accepter une partie de soumission	6
4.10 Spécification	6
4.11 Confidentialité	7
4.12 Procédure d'appel d'offres	7
4.13 Notification de l'attribution et signature du contrat	7
4.14 Propriété des soumissions	7
4.15 Type de contrat	8
4.16 Annulation de la procédure d'appel d'offres	8
ANNEXES	9
ANNEXE A : SPÉCIFICATIONS DES MENUS ET CADRE DU DEVIS	10
ANNEXE B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE	11
ANNEXE C : CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR	12
ANNEXE E : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR	13
ANNEXE D : MODÈLE DE CONTRAT	16

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent appel d'offres est d'obtenir des offres compétitives pour la mise en place de Contrat cadre dans le domaine [SERVICES DE FOURNITURE EN HYDROCARBURE.

Une description détaillée de la mission et des services requis par Oxfam est contenue dans les spécifications (voir ANNEXE A - Spécifications de services).

2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER

	DATE	HEURE de Bamako
Date limite pour les demandes de clarification de la part d'Oxfam	23/10/2025	17H00mn
Dernière date à laquelle les clarifications sont émises par Oxfam	27/10/2025	17H00mn
Date limite d'envoi des soumissions (la date de réception, non pas la date d'envoi)	31/10/2025	15H00mn
Date d'ouverture des Offres	A définir	09H30mn
Lieu d'ouverture des Plis	Bureau Oxfam Bamako	09H30mn
Notification de l'attribution à l'adjudicataire	novembre 2025	

3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Dès lors qu'il présente sa soumission, le soumissionnaire accepte la totalité sans aucune restriction des conditions générales et particulières qui régissent ce contrat comme étant l'unique base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils examinent attentivement et qu'ils observent l'ensemble des instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres.

La présentation d'une soumission ne contenant pas l'intégralité des informations et des pièces demandées dans les délais impartis entraînera son rejet.

La procédure de participation se fera en deux étapes successives, les deux devant être présentées ensemble :

1. L'analyse de la candidature du fournisseur
2. L'analyse de la proposition de la soumission de la part des candidats admissibles.

Les réponses doivent être envoyées dans une enveloppe extérieure scellée qui contient deux autres enveloppes correspondant aux deux parties de la soumission :

- À l'intérieur de l'enveloppe 1 : « Candidatures du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)
- À l'intérieur de l'enveloppe 2 : « Propositions Financière de soumission du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

Oxfam - Dossier d'appel d'offre : [TD-25/002/BKO-ML - APPEL D'OFFRE CONTRAT CADRE SERVICES DE FOURNITURE EN HYDROCARBURE A OXFAM AU MALI]

Ne pas ouvrir avant la date d'ouverture

Les soumissionnaires n'ont pas la possibilité d'envoyer leur soumission par voie électronique, sauf si clairement indiqué par l'équipe d'approvisionnement d'Oxfam.

Langue : Toutes les pièces doivent être envoyées en [Français]

La candidature du fournisseur et la proposition de soumission doivent être envoyées en même temps avant la date limite de réception des candidatures le **[31/10/2025]** à [15H00 heure de Bamako] à :

- **Bamako** à l'adresse Korofina Nord, Rue 124, Porte 226 BP 209 Bamako Mali pour le bureau de Bamako pour les prestataires de Bamako

Il relève de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que sa soumission soit complète et réponde aux exigences d'Oxfam. Le non-respect de tous les aspects du dossier d'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission sans qu'aucun autre motif ne soit donné. Il est donc essentiel de veiller à ce que vous lisiez attentivement ce document et à ce que vous répondiez à toutes les questions posées.

3.1 Candidature du fournisseur

La candidature doit être présentée dans une enveloppe intitulée :

« **Candidature du fournisseur - Réponse à l'appel d'offres d'Oxfam de
: [N° TD-25/002/BKO-ML] APPEL D'OFFRE CONTRAT CADRE SERVICES DE FOURNITURE EN
HYDROCARBURE** »

Qui contient :

- ANNEXE B - Déclaration du soumissionnaire
- ANNEXE C – Code de Conduite fournisseurs d'Oxfam
- ANNEXE D - Questionnaire du fournisseur international

Chaque page doit être paraphée et signée par une personne autorisée, habilitée à représenter l'entreprise.

Critères de sélection pour la conformité administrative :

Cette partie concerne les informations fournies dans le questionnaire du fournisseur. Chaque soumissionnaire peut également inclure toute autre pièce qu'il juge utile pour nous aider à juger de son adéquation selon les critères ci-dessous :

- Preuve d'immatriculation de l'entreprise ou du fournisseur (registre de commerce, statut, agrément) copies légalisées
- Copie légalisée du NIF.
- Copie légalisée de la Patente de l'année en cours
- Quitus fiscal datant de moins de 03 mois copie légalisée a la date de clôture du dossier
- Trois références de clients satisfaits pour lesquels le même type de services a été fourni. Oxfam se réserve le droit de contacter ces références sans en informer le soumissionnaire (Preuves Contrats, Bon de commande, etc.).
- Liste des clients des 18 derniers mois. Dans l'idéal, des ONG et de taille similaire à Oxfam

3.2 Proposition d'appel d'offres

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur meilleure soumission technique et Financière en [Français] en suivant à la lettre le format et les spécifications exigés par Oxfam. Les soumissions ne respectant pas ces formats et ces spécifications seront rejetées.

La soumission doit être envoyée dans une enveloppe intitulée :

« **Proposition de soumission de « Nom du fournisseur » à l'appel d'offres : [N° TD-25/002/BKO-ML]** »

Qui contient :

- L'offre technique de la soumission
- La proposition de prix (offre financière)

La proposition de prix doit être paraphée et signée par une personne habilitée.

3.2.1 Devise

Tous les prix doivent être libellés en [FCFA] et s'entendent en toutes taxes comprises (TTC). Cette obligation a pour objet de permettre de comparer les prix de manière équitable suite à l'attribution du contrat. La devise de travail sera décidée entre Oxfam et la partie contractante. Lorsque des taux de change ont été utilisés pour arriver à un montant [devise internationale], il convient également de le préciser.

3.2.2 Validité des soumissions

Les soumissions doivent rester valables pendant une période de **Trois (03) mois civils** après la date limite pour la réception des soumissions.

3.2.3 Présentation de la soumission

Les soumissionnaires sont tenus de présenter une soumission pour tous les produits et services exigés.

Les prix et les délais de livraison visés dans la soumission doivent être fermes et valables pendant toute la durée de l'accord à compter de la date de signature par les deux parties.

La proposition de prix doit être soumise selon le modèle visé à l'ANNEXE A - Cadre du devis.

3.2.4 Conformité

L'attribution du marché se fera en stricte conformité avec les spécifications techniques visées à l'ANNEXE A - Spécifications des services.

L'attribution du contrat se fonde sur les critères énumérés au paragraphe 4.12 de la procédure d'appel d'offres.

3.2.5 Offre technique

Il s'agit d'une soumission **technique** qui décrit de quelle manière le soumissionnaire a l'intention d'accomplir les tâches énoncées dans le contrat, tout en respectant l'ensemble des obligations imposées par les spécifications, en tenant compte des principes et des valeurs d'Oxfam.

La soumission doit comporter :

- Présentation de la structure, Adresse exacte, personnel, liste et localisation des points de vente, etc.
- Les documents administratifs légalisés (Registre de commerce, NIF)
- Copies légalisées du Quitus fiscal datant de moins de 03 mois et Attestation de TVA en cours de validité à la date de clôture du dossier
- Copie légalisée de la Patente de l'année en cours
- Liste et nombre par région des points de vente sur le territoire malien.
- Au moins 03 preuves d'expériences réussies avec des Organisations de taille comme Oxfam dans le domaine de la location de véhicules (Contrat, Bon de commande, attestations de bonne exécution ou de service rendu, etc.) ;

NB : l'absence ou la non-conformité de l'une des pièces énumérées ci-dessus est éliminatoire.

Après validation de l'offre technique, une visite de terrain sera organisée chez le soumissionnaire pour évaluer son existence physique sur le terrain, sa capacité à servir Oxfam et son niveau d'équipement de travail le cas échéant.

L'absence de siège fixe, identifiable et équipé est éliminatoire.

TOUT SOUMISONNAIRE NE REPONDANT PAS AUX CRITERES CI-DESSUS EST PRIE DE S'ABSTENIR.

3.2.6 Proposition de prix

- La ventilation claire des coûts liés aux produits et services demandés, et
- Un **barème des prix** détaillé de tous les services liés à l'exigence technique. Cette liste fait partie intégrante du contrat issu du présent appel d'offres et servira d'instrument de contrôle à notre équipe financière lors de la vérification des factures. Tout élément qui ne figure pas dans cette liste ne sera ni facturé ni payé, par conséquent celle-ci doit être exhaustive. En présentant ce barème des prix, les soumissionnaires acceptent de s'y conformer et d'observer les conditions d'accompagnement dans l'exécution du contrat et sur la période déterminée.
- Les services complémentaires que le prestataire de services serait disposé à fournir à Oxfam à titre gratuit.

4 **CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

4.1 Questions / Demande de clarifications

Toutes demandes de clarifications peuvent être envoyées par e-mail à [malitenders@oxfam.org.uk] jusqu'au 23/10/2025].

4.2 Réunion de clarification/visite du site

Aucune réunion de clarification/visite du site prévue.

4.3 Modification ou retrait des soumissions

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs soumissions par une notification écrite avant la date limite pour le dépôt des soumissions visée à l'Article 2. Aucune soumission ne peut-être être modifiée après cette date limite. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

4.4 Coûts de préparation des soumissions

Tous les coûts supportés par le soumissionnaire dans la préparation et l'envoi de la soumission ne sont pas remboursables. Les soumissionnaires supporteront tous les coûts de la sorte.

4.5 Retard de proposition

Les soumissions doivent être reçues avant le [31/10/2025] à [15H00mn] de [Bamako]. Les soumissions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte, à moins que du seul avis d'Oxfam il n'existe des circonstances exceptionnelles ayant causé le retard en question.

4.6 Conditions d'admission

La participation au processus d'appel d'offres est ouverte sur un plan d'égalité à toutes les personnes physiques et morales légalement constituée et répondant aux critères ci-dessus prédéterminés.

4.7 Conformité

Oxfam se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions non présentées sous le format spécifié et toutes les soumissions dont les formulaires requis ne sont pas remplis.

4.8 Droit de refuser toutes les soumissions

Oxfam n'est tenu sous aucune obligation d'accepter une soumission, quelle qu'elle soit.

4.9 Possibilité d'accepter une partie de soumission

À moins que le soumissionnaire ne stipule expressément le contraire dans la soumission, Oxfam se réserve le droit d'attribuer tout ou une partie de ce marché.

4.10 Spécification

Si le soumissionnaire souhaite proposer des modifications à apporter au cahier des charges (qui permettraient éventuellement d'offrir une meilleure façon d'atteindre les objectifs d'Oxfam), celles-ci doivent être envisagées comme une offre alternative. Le soumissionnaire doit adresser toute offre alternative dans une lettre distincte qui accompagne la soumission. Oxfam n'est tenu sous aucune obligation d'accepter des offres alternatives.

4.11 Confidentialité

Les soumissionnaires doivent traiter comme étant confidentielles l'invitation à présenter une soumission et toutes les pièces associées fournies par Oxfam.

4.12 Procédure d'appel d'offres

Oxfam se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions et des devis à son entière discrétion et de poursuivre ou de donner suite à toutes questions qui lui paraissent avantageuses.

Le contrat sera attribué à la soumission conforme sur le plan administratif et technique qui est la plus avantageuse économiquement, en tenant compte de la qualité des services offerts et du prix de la soumission.

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

CRITÈRES	Critères d'attribution	Note jusqu'à	Note maxi	% de l'ensemble
Capacité/compétence du soumissionnaire à s'acquitter du travail/du service requis	Existence des points de vente dans les zones (régions) d'intervention de Oxfam	15	50	50 %
	Au moins 03 Preuves Expériences de contrat Réussies avec d'autres ONG internationales d'une taille similaire à Oxfam les 03 dernières années dans le domaine de la fourniture des Hydrocarbures	15		
	Description des moyens de paiement (Carte, Bon, espèce, etc) existant	10		
	Modalité de paiement ou de recharge si à crédit	10		
Prix des produits/du travail/des services	Offre financière bien détaillée prenant en compte tous les coûts possibles et respectant le formulaire de devis en annexe	10	50	50 %
	Proposition de prix des produits/services en conformité avec la demande (meilleur rapport coût/résultat).	40		
NOTE GÉNÉRALE MAXIMALE			100	100 %

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer Oxfam dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

4.13 Notification de l'attribution et signature du contrat

L'adjudicataire sera informé par bureau et par écrit que sa soumission a été retenue (notification de l'attribution). Oxfam se mettra d'accord avec les soumissionnaires sélectionnés sur la version définitive du contrat. Il enverra aux adjudicataires les pièces signées en deux exemplaires originaux.

Les soumissionnaires non retenus seront informés par e-mail ou lettre avec accusé de réception dans un délai de 15 jours après l'attribution.

Les adjudicataires disposent d'un délai de 7 jour ouvrable suivant sa réception pour signer, dater et renvoyer le contrat. L'adjudicataire est tenu de faire part de la domiciliation bancaire du compte sur lequel les paiements seront versés.

En l'absence de signature et de renvoi du contrat de la part de l'adjudicataire dans un délai de 7 jours ouvrables, Oxfam peut considérer (après notification) l'attribution comme nulle et non avenue.

4.14 Propriété des soumissions

Oxfam conserve la propriété de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont aucun droit de se faire renvoyer leur soumission.

JA
h
R
u
ff

Oxfam garantit que les soumissions resteront confidentielles.

4.15 Type de contrat

Le contrat conclu entre l'adjudicataire et Oxfam est conforme aux contrats cadre standard d'Oxfam avec une durée initiale de 12 mois.

En déposant sa soumission au présent appel d'offres, le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles d'Oxfam. Au cas où le soumissionnaire venait à soulever une remarque ou une réserve quelle qu'elle soit, celle-ci doit être couchée par écrit sous un format libre et jointe à la soumission. Ces pièces doivent inclure la proposition par le soumissionnaire de remplacer les parties discutées du contrat.

Si le soumissionnaire présente une soumission sans retour spécifique sur l'Annexe E - Modèle de contrat, Oxfam considère que le soumissionnaire a accepté dans son intégralité le projet de contrat présenté.

4.16 Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, Oxfam se chargera d'en aviser les soumissionnaires.

Une annulation peut se produire dans les cas suivants :

1. En cas d'échec de la procédure d'appel d'offres, c'est-à-dire en l'absence de soumission acceptable sur le plan qualitatif ou financier, voire en l'absence de toute réponse.
2. Si les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement altérés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un état de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Toutes les soumissions conformes sur le plan technique excèdent les moyens financiers à la disposition d'Oxfam.
5. Il s'est produit des irrégularités de procédure, surtout lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

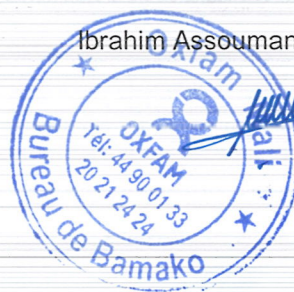
Oxfam ne peut en aucune circonstance être tenue pour responsable de dommages-intérêts, quelle qu'en soit la nature (en particulier de dommages-intérêts pour manque à gagner) ou la relation avec l'annulation d'une soumission, même si Oxfam a été alertée de la possibilité de dommages-intérêts.

Les soumissionnaires sont priés de ne pas contacter Oxfam au cours de la période d'évaluation des soumissions, sauf dans le cadre du mécanisme de questionnement formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur existant d'Oxfam, et dans ce cas-là uniquement dans le cours des activités existantes d'Oxfam.

Bamako, le 09/10/2025

Approuvé par :

Ibrahim Assoumane AMADOU



Handwritten initials and signature in blue ink.

ANNEXES

Annexe A : Spécifications des services demandés et devis

Annexe B : Déclaration du soumissionnaire

Annexe C : Code de Conduite Fournisseur

Annexe D : Questionnaire du fournisseur

Annexe E Modèle de Contrat

Annexe A : SPÉCIFICATIONS DES SERVICES ET CADRE DU DEVIS

1- SPECIFICATIONS ET CADRE DU DEVIS ESTIMATIF :

Les quantités données dans le tableau ci-dessous sont estimatives et ne pourront être prises comme acquis par un soumissionnaire

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire (HT)	Devise	Montant
1	Carburant Diesel a la pompe	45 000	Litre		FCFA	
2	Carburant ESSENCE a la pompe	5 000	Litre		FCFA	
3	Gaz butane 12 kg chargé	20	Bouteille		FCFA	
MONTANT TOTAL HT						

CONDITION DE STABILITE DES PRIX :

NOTER LA REFERENCE DE FIXATION DE PRIX : _____ -

Le Fournisseur

Annexe B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nous soussignés acceptons dans leur intégralité et sans restriction les conditions de cet appel d'offres, comme le seul fondement de cette mise en compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons étudié soigneusement, compris et respectons l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres, y compris le modèle de contrat avec ses annexes, et le code de conduite fournisseur d'Oxfam. Nous sommes conscients que tout manquement de notre part à déposer une soumission contenant l'intégralité des informations et des pièces expressément demandées, dans les délais impartis, peut entraîner le rejet de la soumission à l'appréciation d'Oxfam.

Nous ne détenons aucune réserve en ce qui concerne le dossier d'appel d'offres, et nous ne sommes au courant d'aucune réserve susceptible d'entraîner le rejet de la soumission par Oxfam.

Nous ne sommes pas au courant de pratique de corruption se rapportant à la présente mise en compétition. Si c'était le cas, nous nous engageons à en avertir immédiatement Oxfam par écrit.

Nous déclarons que nous ne sommes nullement concernés par un éventuel conflit d'intérêts. Nous-mêmes et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties participant à cette mise en compétition. Si c'était le cas lors de l'exécution du contrat, nous nous engageons à en avertir immédiatement Oxfam par écrit.

<i>Nom et adresse de l'entreprise :</i>
<i>Nom du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Titre du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Signature et cachet du représentant :</i>
<i>Ville, date :</i>

Annexe C : CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

JA
K
H
ff

CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

A PROPOS DU CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

Oxfam est un groupe d'organisations travaillant ensemble à l'échelle internationale pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice. Nous voulons un monde où les gens sont valorisés et traités de manière égale, jouissent de leurs droits en tant que citoyens à part entière et peuvent influencer les décisions affectant leur vie.

Afin de véhiculer cette vision et d'assumer la responsabilité que nous portons envers nos bénéficiaires, donateurs et partenaires, Oxfam s'engage à l'intégrité dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. Cela signifie que nous respectons les exigences légales applicables, nous gérons nos opérations conformément à un ensemble strict de normes éthiques et nous appliquons les principes d'intégrité dans les relations avec nos fournisseurs. Nous promouvons activement ces principes et normes et attendons de tous les fournisseurs d'Oxfam qu'ils démontrent leur engagement à leur égard.

Le Code de conduite des fournisseurs définit des « normes » - il s'agit de principes et de normes spécifiques dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'impact environnemental et des mesures anti-corruption. Tout en reconnaissant que les lois et les cultures locales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, Oxfam est une organisation internationale non gouvernementale (OING), ce pourquoi, le Code de conduite Fournisseur repose sur les normes internationales et normes des Nations Unies, y compris le Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le code de base l'Initiative de commerce éthique (Ethical Trading Initiative Base Code) et les Six principes fondamentaux du IASC relatifs aux abus et à l'exploitation sexuelle.

RELATIONS COMMERCIALES

Oxfam attend de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent à ce code de conduite. Les fournisseurs sont priés de lire, d'approuver et de reconnaître que ce Code de conduite fournisseur fournit les normes minimales attendues d'Oxfam par ses fournisseurs, et que ces normes sont appliquées aux fournisseurs et à leurs employés, à leurs filiales et à leurs sous-traitants. Le Code de conduite fournisseur devrait être communiqué clairement à toutes les personnes affiliées / entités dans la langue locale de la manière qui soit comprise par tous.

Les attentes d'Oxfam et des fournisseurs sont définies comme suit :



ATTENTES DES FOURNISSEUR ENVERS OXFAM

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords d'achat sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards ?
- ✓ S'engager à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards



ATTENTES D'OXFAM ENVERS SES FOURNISSEURS

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords commerciaux sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards
- ✓ Engagement à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards ?

Qualification de ces attentes: Lorsque la vitesse de déploiement est essentielle pour sauver des vies, Oxfam achète des biens et services nécessaires à la source disponible la plus appropriée.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including '20', 'fjd', and 'Ld'.

LES NORMES



DROIT DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Oxfam attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits humains proclamés au niveau international et veillent à ne pas être complices des droits humains. Ils doivent appliquer la législation nationale du travail pour se conformer aux conditions de travail officielles.



LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION

COLLECTIVE : a) Tous travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer à des syndicats ou de former l'organisation syndicale de leur choix et de négocier collectivement, b) L'employeur adopte une attitude ouverte envers les activités légitimes des syndicats, c) Les travailleurs représentants ne subissent pas de discrimination et ont la possibilité d'exercer leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail, d) Lorsque le droit à la liberté syndicale et la négociation collective sont restreints par la loi, l'employeur s'engage à faciliter et à ne pas entraver le développement de moyens parallèles et indépendants pour la libre association et la négociation collective.



PAS DE TRAVAIL DES ENFANTS : a) Il n'y aura pas de nouveau recrutement de travail des enfants.

b) Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne seront pas employés la nuit ou dans des conditions dangereuses. c) Les entreprises développeront ou participeront et contribueront aux politiques et programmes, qui prévoient la transition de tout enfant travaillant pour lui permettre / l'assister à retourner dans l'éducation de qualité jusqu'à ce qu'il ne soit plus un enfant. d) Ces politiques et procédures doivent être conformes aux dispositions des Normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).



EMPLOI LIBREMENT CHOISI :

a) Il n'y a pas de travail forcé, dissimulé, lié au trafic. b) Aucun travailleur ne doit offrir un emploi au moyen de prétentions matériellement fausses ou frauduleuses, ou de représentations concernant son emploi. c) Les travailleurs ont le droit d'entrer volontairement et de partir librement sans contraintes dans les termes de leur contrat. d) Aucun travailleur ne voit ses documents d'identité ou d'immigration détruits, cachés, confisqués ou rendus inaccessibles d'une autre manière.



SALAIRE DÉCENT :

a) Les salaires et avantages sociaux payés pour une semaine de travail standard respectent, au minimum, les normes juridiques nationales ou les normes de l'industrie, la plus élevée des deux. Les salaires devraient toujours être suffisamment élevés pour répondre aux besoins de base et de fournir un revenu discrétionnaire. b) Tous les travailleurs doivent recevoir des informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions d'emploi, y compris la rémunération. c) Aucune retenue obligatoire ou déduction de salaire non prévue par la loi ne peut être réalisée. Aucune déduction à titre de mesure disciplinaire ne doit être autorisée.



UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET HYGIÉNIQUE :

doit être fourni, en tenant compte des connaissances actuelles de l'industrie et de tout danger spécifique. Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé, associés ou survenant au cours du travail, en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des dangers inhérents à l'environnement de travail. Le logement, s'il est fourni, doit être propre, sûr et répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs.



PAIEMENT ÉQUITABLE :

a) Aucun travailleur ne devrait payer pour un emploi - les frais de recrutement doivent être supportés non pas par le travailleur, mais par l'employeur b) Les salaires doivent être payés directement au travailleur c) Les travailleurs ne devraient pas être tenus en servitude pour dettes ou forcé de travailler pour un employeur pour rembourser une dette contractée ou héritée.



AUCUNE DISCRIMINATION , à

l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la cessation ou la retraite fondée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou leur affiliation politique.



AUCUNE AGRESSION OU TRAITEMENT INHUMAIN

N'EST AUTORISÉ : les sévices physiques ou disciplinaires, la menace de sévices physiques, le harcèlement sexuel ou autre et les violences verbales ou autres formes d'intimidation sont interdits.



LES HEURES DE TRAVAIL

ne sont pas excessives et sont conformes aux lois nationales et aux normes de référence de l'industrie, selon ce qui offre une meilleure protection.



EMPLOI RÉGULIER :

Tous possible travaux effectués doivent être sur la base d'une relation de travail établie sur des lois et pratiques nationales.

Tous les détails sur les normes énumérées ci-dessus peuvent être trouvés ici:

[HTTPS://WWW.ETHICALTRADE.ORG/ETI-BASE-CODE](https://www.ethicaltrade.org/eti-base-code)



IMPACTE ENVI- RONNEMENTAL

Oxfam s'engage à réduire sa dépendance à l'égard des ressources rares / limitées et à minimiser l'impact environnemental de ses opérations, y compris de sa chaîne d'approvisionnement. Le Fournisseur doit respecter les lois et réglementations environnementales et chercher à réduire l'impact de ses activités et produits.



ÉMISSIONS CARBONES Monitorer et chercher activement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités, qui contribuent aux changements climatiques.



DÉCHETS, MATÉRIAUX ET EMBALLAGES : a) minimiser les déchets mis en décharge, b) maximiser le recyclage, c) éviter les emballages inutiles, d) promouvoir des options durables.



L'ÉNERGIE ET L'EAU : a) être efficace pour réduire la consommation d'énergie, b) développer une compréhension de son incidence sur l'utilisation de l'eau et de développer des processus de gestion le cas échéant



SAFEGUARDING

Oxfam suit les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels et attend de ses fournisseurs qu'ils les respectent. Oxfam s'engage à une tolérance zéro du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que cela ne se produise, et nous y répondons et le signalons avec rigueur à chaque fois dans les cas suivants:



EXPLOITATION SEXUEL: Tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui.



HARCELEMENT SEXUEL: Le harcèlement sexuel est toute avancée sexuelle indésirable, demande de faveur sexuelle, conduite ou geste verbal ou physique de nature sexuelle, ou tout autre comportement de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou être perçu comme causant une offense ou une humiliation à autrui, lorsque une conduite gêne le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel peut se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail.



ABUS SEXUEL : Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.



CONDUITE INNAPPROPRIÉE/ TRAITEMENT DUR OU INHUMAIN : La violence ou la discipline physique, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre et la violence verbale ou d'autres formes d'intimidation sont interdites (intimidation, langage inapproprié, etc.)



MALTRAITANCE ENFANTINE: La maltraitance des enfants implique la violation des droits de l'enfant et comprend toutes les formes de violence à l'encontre des enfants: abus physique, émotionnel et sexuel, négligence, violence familiale, exploitation sexuelle, enlèvement et traite, y compris à des fins sexuelles, implication d'un enfant dans l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et le travail des enfants. Pour Oxfam, un enfant est toute personne de moins de dix-huit (18) ans au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Tous les détails sur les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels mentionnés ci-dessus sont disponibles ici: [SIX PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'IASC](#)



ANTI-CORRUPTION

Oxfam ne tolère pas la corruption et s'engage à avoir un système robuste, des procédures et des pratiques qui visent à réduire le risque d'occurrences. Les fournisseurs sont tenus d'avoir en place des mesures de contrôle efficaces pour réduire les opportunités de fraude et de corruption.



CORRUPTION : L'offre, le don, la promesse ou l'acceptation de toute incitation financière d'une personne à une autre afin d'influencer une décision ou d'obtenir une sorte d'avantage indu est interdit. Les fournisseurs sont censés s'abstenir de toute forme de corruption, à la fois en donnant ou en recevant.



NÉPOTISME : Le népotisme est tout type de favoritisme accordé aux associés indépendamment du mérite. Les fournisseurs doivent s'abstenir de s'engager dans le népotisme dans tous les domaines de leurs activités, y compris le recrutement ou la promotion du personnel et l'attribution ou la soumission de contrats.



FRAUDE ET VOL : Les fournisseurs mettront en place des garanties proportionnées pour empêcher les possibilités d'activités frauduleuses de la part de leurs employés. Ces garanties pourraient inclure la séparation des tâches ou la réalisation de certaines activités (telles que le comptage d'argent) sous double contrôle. Les fournisseurs sont censés signaler tout acte frauduleux ou corrompu suspecté ou confirmé impliquant des fonds Oxfam.



TERRORISME ET CRIMINALITÉ FINANCIÈRE : Les fournisseurs ne fourniront pas sciemment ou imprudemment des fonds, des biens économiques ou un soutien matériel à toute entité ou individu désigné comme «terroriste» par la communauté internationale ou les gouvernements nationaux affiliés, et prendront toutes les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger ses actifs d'utilisation illicite et de se conformer aux lois du gouvernement national. Les fournisseurs ne s'engageront pas sciemment dans le blanchiment d'argent et prendront des mesures raisonnables pour empêcher toute implication dans des activités de blanchiment d'argent.



CONFLIT D'INTÉRÊTS : Les fournisseurs devraient divulguer toute situation qui peut apparaître comme un conflit d'intérêts et divulguer si tout employé Oxfam ou professionnel sous contrat peuvent avoir un intérêt quelconque dans l'entreprise du fournisseur ou tout autre type d'intérêt économique partagé, affinité politique ou nationale, liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre parti ou personne avec le fournisseur.



CONCURRENCE LOYALE : les fournisseurs mèneront leurs affaires conformément à une concurrence loyale et conformément à toutes les lois anti-trust / lois de concurrence applicables.

ACTIVITÉS NON-ETHIQUE

Oxfam ne conclura pas sciemment de contrat ou de partenariat avec des fournisseurs qui participent aux activités décrites ci-dessous :

OPTI : Activités commerciales impliquées dans toute activité illégale, ou opérant dans tout territoire illégalement occupé, y compris les colonies dans les territoires palestiniens occupés (base de données des entreprises de l'ONU [ici](#)) »



ÉVASION FISCALE : Nos fournisseurs doivent adopter une approche de tolérance zéro face à l'évasion fiscale criminelle partout où ils opèrent, et aux pratiques visant à faciliter sciemment l'évasion fiscale de tiers.



LES INDUSTRIES EXTRACTIVES y compris un lobbying actif pour discréditer les politiques publiques de lutte contre le changement climatique ou faire pression pour l'expansion continue de l'utilisation des combustibles fossiles.



LA VENTE DE LAIT POUR BÉBÉ en dehors du Code de conduite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



PRODUCTION ET VENTE DE TABAC



FABRICATION D'ARMES, VENTE OU EXPORTATION, ou de services stratégiques aux gouvernements qui violent systématiquement les droits de l'homme, ou en cas de conflit armé interne ou des tensions importantes, ou lorsque la vente d'armes peut compromettre la paix régionale et la sécurité.



VENTES DE PESTICIDES en dehors des directives de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la vente au détail de pesticides.



DIVERTISSEMENT POUR ADULTES, y compris la production, la publication ou la diffusion.



EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ILLÉGALES ou impliquant ou étant en connivence ou achetant du bois provenant de telles opérations.

Handwritten signature and initials: PJ, Ru

CONTRÔLE & CONFORMITÉ

AUDIT PRÉALABLE:

En tant qu'organisation caritative, Oxfam doit veiller à protéger ses actifs et ses fonds. L'une des mesures prises par Oxfam pour se conformer à cette obligation légale consiste à mener un audit préalable adéquat et proportionné sur les fournisseurs avant de conclure un contrat. Cela comprend la vérification de l'enregistrement légal et de la solvabilité financière, mais peut également inclure d'autres contrôles



SUIVI

Remarque importante: Oxfam effectue un contrôle de vérification régulier de tous les fournisseurs par rapport aux listes de sanctions internationales.

AUDIT:

Toutes les exigences de vérification sont détaillées dans les conditions d'activité.

PROTECTION DES DONNÉES:

Oxfam est légalement tenu de veiller à ce que toutes les données personnelles détenues par l'organisation concernant toute personne ou entité soient sécurisées et conformes aux normes internationales de protection des données.

Oxfam attend de sa propre organisation et de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux normes énoncées dans le présent code de conduite fournisseurs. Les deux parties doivent être ouvertes et transparentes et signaler tout cas de non-conformité.

Oxfam reconnaît que la mise en place de bonnes pratiques éthiques est un processus continu et les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de respecter immédiatement toutes les normes énoncées dans le Code de conduite fournisseurs. Oxfam encourage les fournisseurs à améliorer continuellement leurs conditions de travail et s'efforcera de soutenir les fournisseurs, si nécessaire, en mettant en place des systèmes pour gérer les normes et fixer des objectifs pratiques.

En cas de non-conformité, Oxfam se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. Oxfam adopte une approche de **tolérance zéro à l'inaction** avec ses fournisseurs. Oxfam mettra fin à un contrat lorsque le comportement des fournisseurs viole manifestement les normes, et il n'y a pas de volonté de répondre à toutes les instances spécifiques qui surviennent ou de remédier aux faiblesses sous-jacentes des systèmes qui ont conduit à l'incident, dans un délai raisonnable

Remarque importante: si une vérification dans les listes de sanctions internationales aboutit à une correspondance positive d'un fournisseur, Oxfam se réserve le droit de résilier tout accord avec ce fournisseur et / ou d'exclure ce fournisseur de tout processus d'appel d'offres. Oxfam peut prendre des mesures supplémentaires si jugées nécessaires selon les circonstances.



CONFORMITÉ



SIGNALER & ALERTER

La ligne d'assistance Ethique d'Oxfam est disponible pour les fournisseurs, leurs employés ainsi que pour les employés d'Oxfam, afin de garantir qu'Oxfam continue à fonctionner selon les normes et les principes éthiques les meilleurs possibles. Vous pouvez l'utiliser pour signaler tout problème de fraude, de gaspillage et d'abus à Oxfam ou commis par Oxfam, en envoyant un mail.

OXFAM GB : CANAL DE DÉNONCIATION: SpeakUp@xfam.org.uk

LIGNES D'ASSISTANCE CONFIDENTIELLES : [Oxfam Misconduct Reporting Webform](#)

SIGNATURE DE L'ACCORD

NOUS CONFIRMONS:

- ✓ Notre compréhension et notre respect des exigences énoncées dans le présent Code de conduite fournisseurs d'Oxfam - et notre adhésion aux bonnes pratiques éthiques en ce qui concerne toutes nos relations avec Oxfam.
- ✓ Nous comprenons que l'on puisse nous demander d'accepter des enquêtes supplémentaires, des visites sur site ou un audit d'Oxfam / donneur complet afin de fournir les niveaux d'assurance requis avec les normes prescrites.

REPRÉSENTANT DU FOURNISSEUR

Nom de l'entreprise:

Nom:..... Position:.....

Date:.....

Signature & cachet:

Annexe D : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

Il est demandé à TOUS les fournisseurs et sous-traitants de remplir les sections 1 à 6 et la déclaration.

Les fournisseurs se chargeant de la fourniture de produits et services de marque, des véhicules de location et des projets de construction sont également tenus de compléter les sections 7 et 8.

1 A) Profil de la société				Réservé à l'usage d'Oxfam
Nom de l'entreprise				
Nom de l'employé-e d'Oxfam avec lequel vous êtes en contact, le cas échéant. (Nom, département, site)				
Adresse du siège				
Adresse de passage de commande (si différente)				
Adresse de paiement (si différente)				
Numéro de téléphone				
E-mail				
Site Internet				
Numéro d'immatriculation de l'entreprise (Joindre une copie du certificat)				
Année de création				
Veuillez préciser votre position dans la chaîne d'approvisionnement : agent, fabricant, prestataire de service, importateur, négociant				
Veuillez préciser le produit/service qui est fourni à Oxfam				
Vos produits ou services portent-ils la marque d'Oxfam ?				
Chiffre d'affaires de l'entreprise dans la devise d'échange (veuillez joindre les états financiers récents)				
Chiffre d'affaires de la partie de l'entreprise qui serait placée au service d'Oxfam				
Emplacement des autres sites opérationnels (nationaux et internationaux), leurs fonctions et le nombre approximatif d'employés où les produits ou services d'Oxfam pourraient être positionnés				
1 B) Nombre total de travailleurs				
	Hommes (%)	Femmes (%)	Total	
Travailleurs en contrat à durée indéterminée				
Travailleurs en contrat à durée déterminée employés directement				
Travailleurs employés indirectement par une agence				
Travailleurs à domicile/Travailleurs extérieurs				
Direction				
Votre entreprise a-t-elle pris l'engagement d'atteindre les normes de travail, d'environnement et d'intégrité commerciale de la politique éthique et environnementale d'Oxfam ?			☐ Oui ☐ Non	
2) Santé et sécurité				
Existe-t-il quelqu'un de désigné au sein de votre entreprise qui est chargé des questions de santé et de sécurité ?	Oui/Non. Donnez des précisions.			

3) Systèmes et politiques de gestion

Observez-vous actuellement les normes suivantes en matière de gestion éthique/environnementale, juridique et technique ou êtes-vous en train de travailler en vue de les atteindre ? (Ajoutez d'autres champs si nécessaire)

ISO9001 - Qualité	
ISO14001 - Environnement	
ISO26000 - Responsabilité sociale	
SA8000 - Normes de travail	

Autres

Veuillez confirmer les politiques que votre entreprise a en place. Veuillez les joindre à la présente :

Qualité	
Santé et sécurité	
Gestion de l'environnement	
Normes de travail	
Égalité des chances	
Formation et perfectionnement	
Autres	

4) Normes éthiques (de travail)

Vous assurez-vous que votre entreprise répond à la législation concernant les travailleurs ? (Par ex. les salaires, horaires, santé et sécurité). Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.

Oui/Non. Veuillez donner des précisions.

5) Normes environnementales

Faites-vous en sorte de vous assurer que votre entreprise respecte toutes les exigences des dispositions législatives et réglementaires concernant l'environnement ? Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.

Oui/Non. Veuillez donner des précisions.

Avez-vous en place une politique environnementale ? Veuillez la joindre

Oui
Non

6) Expérience et sous-traitance

Veuillez indiquer les coordonnées de trois clients avec lesquels vous avez conclu des contrats de travail au cours des trois dernières années qui sont disposés à vous fournir une référence. Si possible, veuillez joindre leurs lettres de référence.

	Référence 1	Référence 2	Référence 3
Client/Organisation			
Nom du contact			
N° de téléphone			
Date d'attribution du contrat			
Champ d'application et précisions concernant le contrat			
Veuillez donner des précisions sur l'expérience que vous avez à traiter avec des organisations non gouvernementales internationales (ONG internationales) : Si c'est le cas, veuillez donner des précisions sur le champ d'application du contrat et le nom de l'ONG internationale.			
Si vous fournissez des services à Oxfam, procédez-vous à la sous-traitance/à l'externalisation de ces services ?			
Si oui, veuillez indiquer le nom et les coordonnées des sous-traitants et le type de service fourni.			

Veuillez remplir les Sections 7 et 8 si vous fournissez des produits ou services de marque, des véhicules de location ou des projets de construction

7) Salaires et horaires

Quel est le salaire minimum national (par heure) ?	
Quel est le salaire horaire le plus bas qui est pratiqué dans votre entreprise ?	
Quelles sont les retenues prélevées sur les salaires des travailleurs (par ex. retraite, impôts) ?	
Si oui, à combien s'élèvent les charges et que couvrent-elles ?	
Quel est le nombre normal d'heures de travail hebdomadaires pour les employés ?	
Les travailleurs disposent-ils d'au moins un jour de congé sur sept ?	Oui Non
Quelle est la moyenne des heures supplémentaires travaillées chaque mois ?	
Quel est l'âge minimum des travailleurs que votre entreprise emploie ?	
Expliquez les mesures que vous prenez pour veiller à ne pas embaucher de travailleurs qui ont moins que l'âge minimal requis.	
Des évaluations des risques portés à la santé et à la sécurité ont-elles été réalisées au cours de l'année passée ?	Oui Non

8) Échanges entre les travailleurs et la direction

Comment vous assurez-vous que les employés sont conscients de leurs droits ?	Contrats écrits	
	Panneaux d'avis au personnel	
	Intranet	
	Manuel des employés	
	Autres	
Quelles sont les formes de représentation utilisées ?	Syndicat	
	Actionnariat salarié	
	Comité élu de santé et de sécurité	
	Coopérative de travailleurs	
	Comité d'entreprise	
	Organisation professionnelle	
	Autres	
Existe-t-il des travailleurs qui sont syndiqués ?	Oui Non	
Si oui, veuillez indiquer le nom du ou des syndicats concernés.		

Déclaration (à remplir par le responsable autorisé en chef. Veuillez insérer sa signature électronique ou taper son nom) : Je confirme que tous les renseignements fournis sont exacts. Pour le compte et au nom du fournisseur :

Nom :	Fonction :
Date :	Signature :

Réservé à l'usage d'Oxfam - Risque évalué par

N.B. : Oxfam a eu l'occasion de diriger des campagnes dans des secteurs spécifiques afin de souligner le tort qu'ils peuvent causer aux communautés pauvres. Si votre entreprise, ou votre société mère ou une filiale, est impliquée de quelque manière que ce soit dans la production ou la vente d'armes, de produits pharmaceutiques, de préparations pour nourrissons ou de pesticides, ou dans le secteur financier, veuillez en aviser votre contact d'Oxfam.

Nom :	Fonction :
Date :	Risques :

Annexe E : MODÈLE DE CONTRAT

Inclure une version provisoire du contrat ou de l'accord-cadre qui sera signé par l'adjudicataire.

IT
R
u